



---

**RAPPORT D'ACTIVITÉS,  
MORAL & FINANCIER**

---



***Années 2014 - 2015***

*de*

**l'Association pour la Promotion Et la Transformation  
des Tubercules Inter-tropicaux**

.....  
**A.P.E.T.T.I.T**





# Sommaire

|  |    |
|--|----|
| Bilan moral _____                        | 3  |
| Rappel de l'objet de l'association ..... | 4  |
| Membres et sympathisants .....           | 4  |
| Rappel du projet associatif .....        | 4  |
| Difficultés rencontrées .....            | 4  |
| Perspectives futures .....               | 8  |
| Rapport d'activités _____                | 9  |
| Présentation du projet .....             | 10 |
| Présentation des actions menées .....    | 13 |
| Bilan financier _____                    | 14 |
| Budgets prévisionnels .....              | 15 |
| Budget réel et part du bénévolat .....   | 16 |

A decorative graphic on the left side of the page, featuring several overlapping rectangles in shades of teal, blue, and light blue. A white square with a thin black border is positioned at the bottom right of the graphic.

# Bilan moral

## Rappel de l'objet de l'association

---

Comme stipulé à l'article 2 de ses statuts, l'Association pour la Promotion Et la Transformation des Tubercules Inter-Tropicaux (A.P.E.T.T.I.T) a pour objet :

- la promotion des produits agricoles de Nouvelle-Calédonie et leurs transformations.

## Membres et sympathisants

---

Outre les membres fondateurs listés en annexe 1 de ces statuts, l'association dénombre un peu moins d'une dizaine de membres sympathisants.

L'accent ayant été, sur les 2 premières années d'existence de l'association, porté principalement sur la mise en œuvre de son projet plutôt que la recherche de nouveaux membres, lui permettant ainsi une plus grande réactivité quant à ses actions, sa gestion et les réponses formulées à ses interlocuteurs.

## Rappel du projet associatif

---

Créée en juillet 2014, l'Association A.P.E.T.T.I.T a décidé, au vu du constat alarmant réalisé sur le secteur agricole en Nouvelle-Calédonie de soutenir la filière, ces acteurs ainsi que leurs productions, en leur apportant son soutien face à l'importation au travers diverses actions visant à promouvoir les produits agricoles locaux ainsi que leurs transformations.

## Difficultés rencontrées

---

S'inscrivant au même titre que d'autres initiatives visant à soutenir le secteur agricole comme celle du « Marché Broussard » ou de l'émission télévisée « Terroirs et Saveurs », l'association A.P.E.T.T.I.T bien qu'ayant suscité l'intérêt de certaines collectivités publiques mais n'étant pas une émanation de leurs services, n'a malheureusement eu que peu de soutien de leurs parts au final.

En effet, sur 51 collectivités publiques locales, régionales et européennes approchées, seules 2 communes que sont les communes de Païta et de l'Île des Pins ont contribué à participer au fonctionnement de l'association au travers d'une subvention d'un montant de 50 000 fcfp pour la première et de 40 000 fcfp pour la seconde.

Sur les 33 communes de Nouvelle-Calédonie, seules 16 ont eu la politesse de formuler une réponse écrite par courrier ou par mail, après une moyenne de 3 à 5 relances effectuées par l'association à intervalle de 2 à 3 mois chacune entre septembre 2014 et juillet 2015. Le délai de réponse des communes étant en moyenne de 5 mois avec une fourchette allant de moins d'un mois pour certaines à plus d'un an pour d'autres.

Une commune a perdu la demande au sein de ses services.

Plusieurs communes n'étant pas joignables par mail nous ont également demandé d'envoyer nos dossiers sur des adresses courrielles personnelles d'employés de mairie pour garantir une réception des documents.

Le principal motif de rejet de notre demande étant : la contrainte budgétaire. Il est à noter que certaines communes ont repris ce motif aussi bien pour l'année 2014 que pour l'année 2015 ; années budgétaires sur lesquelles l'association a présenté pour chacune d'elle une demande de subvention.

D'autres motifs ont également été évoqués comme :

- un trop grand nombre de demandes associatives,
- une priorité aux associations communales.

Une commune du Grand Nouméa a préférée nous réorienter directement vers la Chambre d'agriculture voir les services provinciaux.

En ce qui concerne les provinces :

- la province des îles loyauté a décliné sa participation au projet très rapidement (novembre 2014) attestant qu'elle *ne disposait pas d'un budget pour ce genre d'action*.
- La province Nord, au travers de son service agriculture, bien que manifestant un intérêt au projet en novembre 2014, a finalement décliné également sa participation au projet en mars 2015 selon le motif que l'association A.P.E.T.T.I.T *n'est pas éligible au titre du code des associations de la province Nord, puisque que son siège social est à Nouméa (article 1 de la délibération n°2015-65/APN du 27/02/2015)*

A la lecture de l'article susmentionné, il apparaît que l'association APETTIT est bien éligible à l'octroi d'une subvention de la part de la province Nord. Le dit article stipulant que *les associations ayant leur siège social en province nord ou œuvrant en faveur des populations de la province Nord peuvent prétendre pour leur fonctionnement courant et pour la réalisation de leurs projets aux aides définies par le code*.

Dans la mesure où la province Nord produit la moitié des tubercules (IAC, 2013), où elle regroupe la majeure partie de la population agricole néo-calédonienne (IAC, 2001) et où se tient sur son territoire la fête nationale de l'igname depuis la mi-2014 (commune de Canala), le projet proposait par l'association A.P.E.T.T.I.T semble donc bien œuvrer en faveur des populations de la province Nord. A ce titre, un certain nombre de producteurs individuels ou regroupés en groupement ont souhaité participer à ce projet.

Par ailleurs, la parution d'un article au sein du quotidien des Nouvelles calédoniennes en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015 relatant la réalisation d'un livre de recettes par la direction des affaires sanitaires et sociales et des problèmes de société (DASSPS) de la province Nord visant à faire la promotion des produits agricoles locaux révèle selon l'un de ses agents bel et bien du manque de coordination entre les différentes directions provinciales.

Ceci révélant la difficulté pour une association tel que la nôtre de vouloir et pouvoir travailler avec une collectivité dans ces conditions.

- La province Sud a tout comme les 2 autres provinces déclinée sa participation très tôt au projet en janvier 2015 par le biais de sa direction agricole et plus tardivement en septembre 2015 via sa direction de la culture.

Sa non-participation a d'autant plus étonnée certains membres de l'association, lesquels avaient participé quelques temps auparavant au mois d'octobre 2014 aux assises du développement rural organisées notamment par la province Sud portant sur la thématique d'une plus grande autosuffisance alimentaire. Or, lors de l'atelier 2.2 relatif aux filières végétales, portant entre autres sur les fruits et légumes, une solution proposée par un restaurateur de la place avait été retenue en vue de faire découvrir voir redécouvrir aux calédoniens les produits agricoles locaux au travers de la réalisation d'ouvrages de cuisine (livre de recettes). Il est ainsi curieux que le projet porté par l'association est reçu quelques mois plus tard une réponse négative dans la mesure où il répondait à l'une des solutions proposées lors de ses assises.

Peut-être est-ce la thématique portée par l'association de réduire les importations en vue d'un rééquilibrage entre produits importés et ceux produits localement qui aura conduit à cette réponse de la part de la collectivité? Il est vrai que lors de cette conférence toute remise en question de l'importation en Nouvelle-Calédonie fut continuellement écartée.

En ce qui concerne la direction de la culture, il apparaîtrait selon la personne en charge de la présentation des dossiers au jury visant à valider les aides que seuls des professionnels déjà établis peuvent bénéficier des aides à la création et non les nouveaux entrants. Les aides seraient également tournées essentiellement vers des ouvrages de type roman et pièces de théâtre. Il aurait été intéressant que ces informations soient mentionnées dans les dossiers de candidature en vue de gagner du temps, car, entre le dépôt de la candidature de l'association et la réponse défavorable attendue donc des services provinciaux de la culture, se sont écoulés 4 à 5 mois, pour arriver à un résultat qui était semble-t-il fixé d'avance.

Outre les communes et les provinces, l'association a également approchée les collectivités suivantes :

- le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,
- l'Etablissement de Régulation des Prix Agricoles (ERPA),
- le Sénat coutumier,
- l'Agence de Développement de la Culture Kanak (ADCK),
- les 8 conseils coutumiers,
- la Commission du Pacifique Sud (CPS),
- et la délégation de la commission européenne en Nouvelle-Calédonie.

Au niveau du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, l'association a due faute de réponse officielle faire appel à des canaux officieux et ainsi pu obtenir un rendez-vous avec une personne du cabinet du membre du gouvernement en charge du secteur de l'agriculture. Quelque temps après cette rencontre, une réponse positive à notre demande de subvention semblait se profiler. Cependant à l'annonce du montant de la participation qui s'échelonnait à 5% du projet final, l'association a préféré décliner l'offre.

Tout comme les communes, l'ERPA a malheureusement déclinée l'offre pour causes de restrictions budgétaires.

Concernant la délégation de la commission européenne à Nouméa, celle-ci n'est qu'un relais et n'a selon la personne en charge du bureau que très peu de responsabilités. Ainsi, l'association a été orientée vers les services de Bruxelles, lesquels au travers de sa Direction générale de l'Agriculture et du Développement Rural, disposait d'un programme visant à faire la « promotion des produits agricoles de l'Union Européenne », accordant ainsi chaque année un soutien financier aux campagnes d'information et de promotion concernant ses produits agricoles, ses produits alimentaires transformés et ses méthodes de production. Après avoir pris contact avec « l'unité promotion », il nous a été indiqué que ce programme devait faire l'objet de propositions de la part de chaque Etat membres de l'UE et qu'il fallait donc s'orienter vers le ministère de l'agriculture métropolitain, lequel nous a répondu que les PTOM, statut dans lequel se trouve la Nouvelle-Calédonie vis-à-vis de l'UE, n'était pas éligible à ce type de programme car ne faisant *pas partie intégrante du territoire communautaire comme les Régions Ultra Périphériques (RUP)*.

Au niveau régional, la CPS au travers de son directeur général adjoint nous a répondu que malheureusement elle n'avait *pas vocation à fournir des subventions pour ce genre d'activité*.

Demeure les institutions coutumières de Nouvelle-Calédonie.

Si le sénat coutumier a répondu très tôt (octobre 2014) par la positive à notre projet, celui-ci nous a indiqué ne pas détenir de budget dédié et qu'ainsi il fallait faire suivre la demande auprès du gouvernement, collectivité de tutelle du sénat, ce qu'il fit au travers d'un courrier adressé par le président du sénat coutumier à la présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

L'ADCK nous a également formulé une réponse rapide (novembre 2014) dans laquelle elle stipulait qu'elle n'était *pas habilitée à attribuer des subventions*. Néanmoins, elle nous a confirmé *avoir pour mission d'apporter un soutien à la création locale, en apportons un soutien en produisant ou coproduisant des projets, lui arrivant aussi d'être coéditeur de certains ouvrages. Pour ce faire, il faut que le projet entre dans ces choix de programmation ou de politique éditoriale*. Après une rencontre avec son directeur artistique au mois de janvier 2015 en vue d'une possible coédition, il apparaît au final que l'ADCK ne participe sur des œuvres dont elle est elle-même à l'origine ou à l'initiative et non sur des œuvres proposées par des personnes ou organismes extérieures à l'agence.

Sur les 8 conseils coutumiers sollicités, 4 ne se sont même pas déplacés à la poste pour aller retirer le dossier qui leur avait été envoyé, 6 au total n'ont pas répondu et sur les 2 ayant répondu, ceux-ci, bien que n'ayant pas le budget, ont trouvé le projet très intéressant et se sont dit prêts à l'appuyer auprès du membre du gouvernement en charge des affaires coutumières vis-à-vis duquel nous n'avons jamais eu de retour.

L'association s'est également tournée vers les fondations nationales. Ainsi, 5 fondations orientées vers la thématique agricole ont été sollicitées, 3 d'entre elles ont seulement répondu là encore par la négative argumentant que le projet ne rentrait pas dans leurs domaines d'intervention.

A l'inverse, quasi l'unanimité des établissements de formations rencontrés, des associations contactées (de producteurs et restaurateurs) et du secteur privé (exploitants agricoles, restaurateurs, enseignes commerciales) se sont dit intéressées par le projet et prêts à collaborer à celui-ci à leurs échelles. Un grand nombre d'informations a d'ailleurs pu être recueillis grâce à ceux-ci.

## Perspectives futures

---

Au vu des difficultés rencontrées, il apparaît donc souhaitable à l'avenir de se rapprocher des établissements de formation, du mouvement associatif et du secteur privé plutôt que des collectivités publique pour lequel l'agriculture ne semble pas être une priorité, ce que démontrait déjà en 2010, l'Institut Agronomique Calédonien (IAC) au travers l'un de ses ouvrages : « A la recherche des politiques rurales en Nouvelle-Calédonie »





# Rapport d'activités

## Présentation du projet

---

### ➤ Genèse de l'association et du projet

L'association A.P.E.T.T.I.T est née du constat selon lequel le secteur agricole néo-calédonien, pourtant stratégique, ne cesse de décliner depuis plus de 20 ans. En effet, le développement de l'industrie du nickel et l'urbanisation autour des principaux pôles d'emploi n'ont cessé d'absorber une grande quantité de main d'œuvre agricole (RGA 2012). Dans ce contexte et sous cette pression exercée sans précédent, le nombre d'exploitations de même que l'emploi agricole ne cesse de diminuer pour certains (RGA 2012), de s'effondrer pour d'autres (ISEE 2009).

L'empreinte de l'agriculture sur la population calédonienne continuant ainsi à s'estomper (RGA 2012). Depuis 2002 :

- 1879 exploitations ont disparu,
- La population agricole familiale a diminué de 38%,
- La surface agricole utilisée a diminué de 27%.

La population agricole familiale représentait 23% de la population totale de la Nouvelle-Calédonie en 1991, contre 5% en 2012. Entre ces deux dates, la population agricole familiale de la Nouvelle-Calédonie a été divisée par près de trois, passant de 40 311 à 13 200 personnes (DAVAR).

En 2008, le secteur « Agriculture, chasse, sylviculture, pêche, élevage » ne représentait plus que 1.5% du PIB calédonien (TEC 2013) contre 3.5% en France métropolitaine pour la même année.

Bien qu'entre 1993 et 2008, la valeur ajoutée du secteur a augmenté passant de 5.7 milliards de FCFP à 10.2 milliards FCFP, son développement est néanmoins qualifié de trompe l'œil (IAC 2010), en comparaison de celui des importations de produits agricoles, chiffré en 2011 à environ 37 milliards (ISEE, Douanes, DIMENC), plaçant ainsi la Nouvelle-Calédonie sous dépendance alimentaire, à l'inverse de la France métropolitaine disposant pour ce secteur d'une balance commerciale excédentaire.

### Cas de l'agriculture en tribu

L'agriculture première sur terres coutumières n'échappe malheureusement pas à ce constat où de nombreuses petites exploitations ont disparu (RGA 2012).

Les exploitations agricoles n'y occupent plus qu'une superficie de 32 600 ha en 2012, contre 68 800 ha en 2002. Certaines régions connaissant une baisse de 60% des exploitations agricoles sur foncier coutumier. Certaines cultures premières ayant perdu en 10 ans jusqu'à 40% de terrain, comme c'est le cas pour les tubercules tropicaux (RGA 2012).

Malgré une population agricole familiale encore importante, notamment aux Iles Loyauté, où elle représente près de 28% de la population (RGA 2012), il n'en demeure pas moins :

- qu'un chômeur sur 2 réside en tribu (IAC 2010),
- que le taux de chômage avoisine les 30 à 40% en Province Nord et Iles ainsi que sur certaines régions comme la Côte Est ou le Grand Nord, alors qu'il n'est officiellement que de 14% sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie (ISEE 2009),

- que 25% de la population de la province des Iles Loyauté l'a déserté en 10 ans (ISEE, 2009), et cela au détriment d'un développement économique, notamment rural, pourtant possible.

### ➤ **Objectif de l'association et du projet**

L'association souhaiterait ainsi participer à la dynamique visant à inverser cette tendance (consistant à privilégier les produits d'importation) en relançant notamment la production locale par la consommation.

### ➤ **Détail du projet**

Pour cela, l'association a donc décidé la réalisation d'une série d'ouvrages portant pour son premier volume sur l'un des produits locaux par excellence qu'est l'igname, légume-racine s'apparentant à la patate douce et à la pomme de terre, introduite en Nouvelle-Calédonie il y a environ 3 000 ans dans les pirogues transportant les premiers explorateurs du Pacifique et les premiers habitants du pays.

Avec près de 72 000 ménages recensés en 2009 sur l'ensemble du territoire, l'objectif premier de l'association était d'atteindre, au travers de ce projet, environ 1% des ménages calédoniens par l'impression d'environ 1 000 ouvrages papier relatifs à ce premier volume, distribués pour :

- 700 d'entre eux via les commerces d'alimentation type supermarché / hypermarché répartis sur les 3 provinces,
- 100 via le centre des tubercules tropicaux,
- 50 sur le marché de Nouméa, à destination des Nouméens mais également des touristes,
- 50 via un restaurateur partenaire du projet,
- Et enfin 100 via les fêtes agricoles réparties tout au long de l'année.

La philosophie du projet étant la remise gracieuse de l'ouvrage en échange de l'achat par le consommateur :

- d'une certaine quantité d'ignames, au sein des commerces d'alimentation, du marché et des fêtes agricoles,
- d'un certain volume de semences, au sein du centre de tubercules tropicaux,
- et d'un certain montant, au niveau du restaurateur, pour toutes commandes de menu composé du produit cité dans l'ouvrage.

La distribution et la publicité étant à la charge des dits partenaires privés.

Seule la réalisation de l'ouvrage était à la charge des collectivités publiques.

### ➤ **Description des ouvrages**

Chaque ouvrage étant composé selon une trame précise réparti en 4 parties :

- la 1<sup>ere</sup> partie présentant d'une façon générale le produit (origine, distribution géographique, nombre d'espèces, histoire, différentes appellations, ...)
- la 2<sup>nd</sup> partie visant à présenter le produit dans le contexte calédonien (production, saisonnalité, pratiques culturelles, commercialisation, consommation, ...)

- la 3<sup>e</sup> partie vise à promouvoir les potentialités qu'offrirait la transformation du produit au travers des différentes méthodes de transformation, types de produits, types de machines et procédés de fabrication, ...
- la 4<sup>e</sup> et dernière partie, consacrée au culinaire, vise à présenter le produit sous de nouvelles formes selon les différentes gastronomies : asiatique, européenne, amérindienne et africaine.

### ➤ **Bénéficiaires du projet**

Les bénéficiaires directes du projet étant :

- les agriculteurs locaux ;

Les producteurs d'ignames dans le cadre du premier volume.

- les consommateurs de racines et tubercules ;

La présentation de l'igname sous de nouvelles formes gastronomiques profitant aussi bien aux consommateurs actuels qu'aux populations traditionnellement non consommatrices de ce tubercule, notamment européenne et urbaine.

- Le secteur de l'industrie agro-alimentaire ;

Les nombreux débouchés proposés par la transformation du tubercule seraient susceptibles d'intéresser certaines industries alimentaires, voir certains producteurs ou autres promoteurs privés à développer ce type d'activité en vue de réaliser des revenus supplémentaires qu'offrirait de nouveaux marchés.

- Le secteur de la restauration ;

Nombreux restaurants proposent d'ores et déjà des menus, soirées ou thématiques visant à promouvoir la Nouvelle-Calédonie au travers de ses produits et de sa gastronomie. La restauration collective (cantine) et à domicile (service de gamelles) sont également 2 acteurs importants dans le cadre de cette promotion.

- les collectivités publiques et instances en charge du secteur agricole ;

Outre les retombées médiatiques et promotionnelles qu'aurait le projet vis-à-vis des collectivités publiques et instances agricoles partenaires de celui-ci, ce projet aurait également pour but de redonner un sentiment de confiance entre les différents acteurs du secteur se sentant parfois délaissés.

### ➤ **Révision du projet**

Au fil des retraits successifs des collectivités et organismes publics à participer au projet, l'association a donc décidé de présenter ses ouvrages sous une autre forme, à savoir numérique plutôt que papier, au travers de la réalisation d'un ebook proposé au plus grand nombre via un site internet.

## Présentation des actions menées

---

### ➤ Janvier 2014 – Juin 2014 : Réalisation du premier ouvrage de l'association

Six mois ont été nécessaires à la réalisation de la première phase correspondant à l'édition, laquelle a demandé la participation de pas moins de 6 personnes sur un aspect précis que ce soit en matière de : traduction, de mise en page, de relecture, correction, ...

### ➤ Juillet 2014 – Septembre 2014 : Création officielle de l'association A.P.E.T.T.I.T

Entre la rédaction des statuts et l'ouverture du compte bancaire, 2 mois ont été nécessaires à la création officielle de l'association en vue d'accomplir les formalités administratives obligatoires au bon fonctionnement de ce type de structure.

### ➤ Septembre 2014 – Septembre 2015 : Recherche de partenariats et financements

Près d'une année a été consacrée à la recherche de partenariats et de financements. Si comme indiqué dans le bilan moral, notre projet a suscité beaucoup d'intérêts, il n'a malheureusement été que peu suivi des faits au niveau financier notamment par le secteur public dénotant encore une fois le manque d'intérêt pour nos collectivités vis-à-vis des secteurs du livre et de l'alimentaire.

Il est à relever néanmoins que l'association semble avoir suscité l'intérêt d'autres mouvements associatifs, entreprises privées et établissements de formation autour de son projet laissant présager de possibles partenariats futurs portant sur des thématiques communes.

Il est à noter également qu'entre avril 2015 et juin 2015, l'association s'est essayée au crowdfunding ou financement participatif via le site français kisskissbankbank en vue de tenter de collecter une partie de la somme nécessaire à l'impression de l'ouvrage au format papier. Malheureusement, la non présence de l'association au niveau des réseaux sociaux faute de moyen humain et de temps à consacrer à cette activité n'ont pas permis dans le délai imparti par le site (3 mois) de mener une promotion plus étoffée. L'association se réjouit néanmoins du nombre de visiteurs obtenus, lequel avoisinait les 900 individus à l'issue de la période des 90 jours.

### ➤ Mai 2015 : Participation au concours 2015 organisé par l'association ENERGIE ENVIRONNEMENT

Sur l'impulsion de son président, l'association A.P.E.T.T.I.T a décidé de participer au concours organisé dans le cadre de la 39<sup>e</sup> foire agricole de Bras Panon sur l'île de la Réunion, en soumettant son projet pour lequel elle a obtenu le 1<sup>er</sup> prix du plus beau projet alimentaire.

### ➤ Septembre 2015 – Décembre 2015 : Réalisation du site internet de l'association



# Bilan financier

## Budgets prévisionnels

### ➤ Avec impression locale

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, visant à la parution d'un premier volume sous format papier, le budget prévisionnel de l'opération et de l'association se décomposait comme suit :

| RECETTES                   |                  | DEPENSES                                      |                  |
|----------------------------|------------------|---|------------------|
| <b>Cotisations et dons</b> | <b>0</b>         | <b>Charges d'exploitation</b>                 | <b>1 200 000</b> |
| Membres                    | 0                | Frais de déplacement                          | 420 000          |
| Particuliers               | 0                | Frais d'hébergement                           | 150 000          |
| Entreprises                | 0                | Frais de panier                               | 120 000          |
| <b>Manifestations</b>      | <b>0</b>         | Frais postaux                                 | 150 000          |
| <b>Partenariat</b>         | <b>0</b>         | Frais bancaires                               | 20 000           |
| Partenaires privés         | 0                | Frais de papeterie, bureautique, informatique | 190 000          |
| Fédérations                | 0                | Frais téléphonique                            | 150 000          |
| <b>Subventions</b>         | <b>6 400 000</b> | <b>Réalisation projet</b>                     | <b>5 200 000</b> |
| <b>Autres produits</b>     | <b>0</b>         | Fourniture ouvrage en 1 000 exemplaires       | 5 200 000        |
| <b>Reports</b>             | <b>0</b>         |   |                  |
| <b>TOTAL RECETTES</b>      | <b>6 400 000</b> | <b>TOTAL DEPENSES</b>                         | <b>6 400 000</b> |

Les dépenses étant essentiellement axées autour du budget « impression » lequel s'élevait à près de 70% de la réalisation de l'ouvrage, via un prestataire local, avec un coût, pour la fourniture de 1 000 exemplaires, de 3 700 000 fcfp. Le reste étant lié aux frais d'édition et au fonctionnement de l'association.

Les recettes quant à elles s'appuyaient exclusivement sur l'obtention de subventions par les collectivités publiques. Afin de répartir le coût pour chacune d'entre elles, l'association avait demandé une participation répartie de la manière suivante :

- 80 000 fcfp pour chacune des 33 communes affectées essentiellement aux charges d'exploitation (frais de fonctionnement) de l'association,
- 190 000 fcfp pour chacune des 8 conseils coutumiers,
- 1 600 000 fcfp pour l'ensemble des autres collectivités et organismes que sont les 3 provinces, le gouvernement de Nouvelle-Calédonie, l'ERPA, l'ADCK, la CPS, la commission européenne, ... devant servir pour 300 000 fcfp au fonctionnement de l'association et 1 300 000 fcfp pour la prise en charge de l'ouvrage et notamment de son impression.

Une somme de 1 200 000 fcfp avait également été sollicitée au travers de la campagne d'aide à la création artistique lancée par la province sud en 2015, répartie pour 900 000 fcfp pour l'aide à l'édition et 300 000 fcfp pour l'aide à l'accompagnement à l'écriture, malheureusement sans succès.

➤ **Avec impression hors territoire et frais de fonctionnement révisés**

| RECETTES              |                  |
|-----------------------|------------------|
| Cotisations et dons   | 0                |
| Membres               | 0                |
| Particuliers          | 0                |
| Entreprises           | 0                |
| Manifestations        | 0                |
| Partenariat           | 0                |
| Partenaires privés    | 0                |
| Fédérations           | 0                |
| Subventions           | 3 300 000        |
| Autres produits       | 0                |
| Reportis              | 0                |
| <b>TOTAL RECETTES</b> | <b>3 300 000</b> |

| DEPENSES                                      |                  |
|---|------------------|
| Charges d'exploitation                        | 600 000          |
| Frais de déplacement                          | 90 000           |
| Frais postaux                                 | 50 000           |
| Frais bancaires                               | 20 000           |
| Frais de papeterie, bureautique, informatique | 190 000          |
| Frais téléphonique                            | 150 000          |
| Réalisation projet                            | 2 800 000        |
| Fourniture ouvrage en 1 000 exemplaires       | 2 800 000        |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>                         | <b>3 300 000</b> |

Le retrait progressif des collectivités au projet a obligé l'association à revisiter son budget prévisionnel à la baisse en s'orientant vers une impression hors du territoire (Chine) dont le coût s'élevait à 1 300 000 fcfp pour la fourniture de 1 000 ouvrages, soit quasiment 60% de moins que sur le Territoire.

## Budget réel et part du bénévolat

Bien que l'ensemble des coûts avaient été répartis sur l'ensemble des collectivités afin de réduire la participation de chacune d'elles et d'ajuster celle-ci en fonction de leurs capacités, l'association s'est vue à nouveau obligée de revoir son projet et donc son budget en s'orientant vers le numérique, l'autoédition et l'autofinancement par le bénévolat.

Ainsi, le budget de l'association pour 2014-2015, s'articulait de la façon suivante :

| DEPENSES                                  |                  |
|---|------------------|
| <b>Réalisation projet</b>                 | <b>1 500 000</b> |
| Réalisation ouvrage (phase écriture)      | 600 000          |
| Conception, graphisme, mise en page (PAO) | 300 000          |
| Traduction textes                         | 400 000          |
| Phase correction, relecture               | 200 000          |
| <b>Charges d'exploitation</b>             | <b>206 000</b>   |
| Formalités administratives                | 6 000            |
| Frais bureautique                         | 73 000           |
| Frais communication (tel, courrier, net)  | 110 000          |
| Frais bancaires                           | 17 000           |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>                     | <b>1 706 000</b> |

| RECETTES                                |                  |
|---|------------------|
| <b>Fonds propres</b>                    | <b>1 596 000</b> |
| Réels                                   | 96 000           |
| Part bénévolat (virtuel / non pécunier) | 1 500 000        |
| <b>Subventions</b>                      | <b>90 000</b>    |
| Communes de Païta                       | 50 000           |
| Communes de l'île des Pins              | 40 000           |
| <b>Dons</b>                             | <b>20 000</b>    |
| Particuliers                            | 20 000           |
| <b>TOTAL RECETTES</b>                   | <b>1 706 000</b> |



Le budget réel étant de 206 000 fcfp correspondant aux frais de fonctionnement de l'association.

La part du bénévolat intervenant pour 1 500 000 fcfp à la réalisation de l'ouvrage. Cette dernière, bien que non pécuniaire, correspond au coût estimé du temps passé par l'ensemble des membres de l'association sur le projet en vue de sa réalisation. Il correspond également au coût qu'aurait du déboursier l'association si elle avait choisi d'opter pour par la filière de l'édition classique en passant via un prestataire privé.